

le mercredi 6 août 2003

14 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Carr, appuyé par M. Williams, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 29 juillet 2003

À Son Honneur,
l'honorable Marilyn Trenholme Counsell,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée sans amendement.

Sur la motion de l'hon. M. Lord, appuyé par l'hon. M. Volpé, il est résolu que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur.

Il est ordonné que l'hon. M. Lord, M. Carr et M. Williams forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance, s'ajourne au jeudi 7 août 2003 à 10 h.

La séance est levée à 14 h 54.